

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAURIERE SEANCE DU 20 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 octobre, le Conseil Municipal de la commune de LAURIERE, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PORTE Jean-Pierre, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Date de convocation du conseil municipal: 13 octobre 2023

PRESENTS : M. Jean-Pierre PORTE, M. Philippe DOYELLE, M. Christian LEBON, Mme Valérie BONNET, M. Christian FRADY, Mme Brigitte LESUEUR, Mme Corinne BERNADET, M. Jérôme LEFORT, Mme Bernadette DESMOULIN, M. Jean-Jacques FAUCHER, M. Claude GILOUPPE, M. Rémy TRINCHANT, Mme Céline MALLET

POUVOIRS : Mme Liliane HERBRICH donne pouvoir à Mme Valérie BONNET

Madame BONNET Valérie a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 14

Nombre de conseillers municipaux présents 13

Ordre du jour de la séance

- Désignation du secrétaire de séance
- Constatation du quorum
- Procès-verbal du conseil municipal du 28 juillet 2023 et 8 septembre 2023
- Cotisation COS année 2024
- Admission en non-valeur budget principal année 2023
- Adhésion au SIVOM pour la garderie périscolaire
- Désignation du maître d'œuvre pour la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur
- Proposition vente immeuble ancienne Poste
- Divers : Compte rendu financier de la Communauté de Communes ELAN, compte rendu réunion pour la création d'un syndicat d'eau, local ALPA, intramuros, colis des aînés.

Madame Valérie BONNET a été désignée secrétaire de séance.

Procès-verbaux du 28 juillet 2023 et 8 septembre 2023 adoptés à 13 voix pour et une abstention Christian FRADY.

Délibération 2023/39 : cotisation au cos

Après avoir rappelé au Conseil Municipal que l'Action Sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel, et que notre collectivité cotise au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne.

Les prestations du comité des Œuvres Sociales association Loi 1901 placé auprès du Centre de Gestion répondant à cette obligation d'action sociale, il vous est proposé que notre collectivité vote les nouveaux montants des cotisations à compter du 01/01/2022 (Adopté en AG du 20 mai 2021 à 14h).

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le montant des cotisations, les montants et taux sont les suivants :

- Part patronale : **0.85% de la masse salariale totale avec un minimum de 145€ / agent adhérent et 72.50€ pour les mi-temps sur 2 collectivités.**
Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N-1 (Régime Général et Régime Particulier).
- Cotisations de retraités : **25€** (pas de part patronale).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les montants des cotisations dues au COS.

Délibération 2023/40 : admission en non-valeur budget commune

Le Maire expose au Conseil Municipal que le comptable public nous demande d'admettre en non-valeur les titres suivants, après avoir épuisé les procédures de recouvrement.

ANNEE	REFERENCE TITRE		MONTANT
2020	T-230		0.60 €
2014	T-712520630012		93.50 €
2019	T-92		4,70 €
2016	T-137 / T-246 / T-43		68,15 €
2013	R-75-5		3 €
2016	T-542		3 €
2017	T-712520830012		35,00 €
2014	T-712520650012		35,00 €
2013	T-712521250012		35,00 €
2012	T-712521160012		35,00 €
2019	T-459		4,70 €
2012	T-712521180012		35,00 €
		TOTAL ARTICLE 6541	387,65 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide, d'admettre en non-valeur les titres de recettes recensés dans le tableau ci-dessus et d'autoriser le Maire à effectuer toutes opérations d'écritures pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2023/41 : nouveaux statuts de l'accueil de loisirs sans hébergement des Puys et Grands Monts

Monsieur le Maire rappelle à l'assistance que la commune adhère au syndicat intercommunal à vocation unique des Puys et Grands Monts. Il informe l'assistance que le syndicat par délibération n°2023/11 du 20 septembre 2023 a modifié ses statuts en prenant la compétence optionnelle organisation, gestion et fonctionnement des garderies périscolaires. Il précise que l'entité du syndicat s'en trouve transformée en syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à une abstention (Christian FRADY) et 13 pour adopte les nouveaux statuts du syndicat à vocation multiple des Puys et Grands Monts.

Délibération 2023/42 : adhésion à la garderie périscolaire du SIVOM des Puys et Grands Monts

Monsieur le Maire rappelle à l'assistance que la commune adhère au syndicat intercommunal à vocation multiple des Puys et Grands Monts. Le syndicat par délibération n°2023/11 du 20 septembre 2023 a modifié ses statuts en prenant la compétence optionnelle organisation, gestion et fonctionnement des garderies périscolaires. Il propose que la commune adhère au volet garderie périscolaire. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à une abstention (Christian FRADY) et 13 pour, valide l'adhésion de la commune à la garderie périscolaire du SIVOM des Puys et Grands Monts.

Délibération 2023/43 : désignation du maître d'œuvre pour la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur qui desservirait les bâtiments communaux suivants : l'école, la garderie, la cantine scolaire, la salle de motricité, les logements communaux, la salle du conseil municipal l'agence postale et la mairie.

Par délibération N°2023-27 le conseil municipal a autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre. Trois cabinets ont été consultés JLM Ingénierie, LARBRE Ingénierie et ASCAUDIT Energie & Fluides.

Après analyse des offres selon les critères du règlement de consultation la commission d'appel d'offre propose de retenir JLM Ingénierie. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à une abstention (Céline MALLET) et 13 pour :

- Choisit JLM Ingénierie pour la maîtrise d'œuvre des travaux de création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur.
 - Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
 - Dit que les crédits seront prévus au budget d'investissement de la commune pour l'année 2023.
-

Points divers :

- Monsieur le maire informe l'assistance que la commune a reçu deux propositions d'achat pour l'immeuble de l'ancienne poste dont l'une inclut la demande d'acquisition des deux terrains, le conseil valide la vente de l'immeuble mais refuse de céder les terrains.
- Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu financier de la Communauté de Communes ELAN.
- Monsieur le Maire présente le compte rendu de la réunion qui s'est tenue avec le syndicat de L'Ardour, le conseil municipal est favorable pour transférer la compétence alimentation en eau potable à cet organisme.
- Le conseil municipal donne son accord pour l'attribution d'un garage vacant à l'association Alpa.
- Monsieur Lefort souhaiterait qu'un téléphone d'astreinte soit mis en place.
- Madame Bernadet propose une composition de colis des aînés avec des produits provenant du magasin Vival et de la boulangerie Redon.
- Intramuros : arrêt de l'abonnement peu utilisé par les administrés.

Séance levée à 21h00.

Secrétaire de séance,



Valérie BONNET

Le Maire,



Jean-Pierre PORTE